



Rennes, le 7 juillet 2010

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nous ne comprenons pas l'annulation par le Préfet de Région de la réunion du Comité régional de suivi algues vertes, répondant à la décision du Conseil Régional de ne plus siéger à ce comité suite au débat déclenché par les amendements ICPE déposés par le député Le Fur. L'amalgame fait entre ces deux sujets rajoute à la polémique. Nous regrettons dès lors la suspension des discussions au Comité de suivi algues vertes, seul lieu d'échanges et de dialogues entre tous les acteurs concernés par le plan de lutte.

L'article 10 bis de la LMAP voté le 2 juillet vise à simplifier la procédure de modernisation et de regroupement des élevages de toutes les filières, permettant ainsi aux éleveurs de répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels ils sont actuellement confrontés. Le texte précise que seuls les projets de modernisations ou de regroupements sans augmentation de cheptel et sans effet notable sur l'environnement pourront être dispensés d'enquête publique et d'étude d'impact. Cette mesure vise ainsi à alléger le fardeau des procédures administratives et non à exonérer les éleveurs de leurs obligations environnementales. Elle n'a pas, non plus, pour objectif de leur permettre de produire davantage.

La suspension des débats du comité de suivi algues vertes laisse faussement penser que la mesure de simplification administrative est en contradiction avec les efforts faits par ailleurs pour résoudre les nuisances créées par la prolifération des algues vertes. Le calendrier de mise en œuvre du plan de lutte contre les algues vertes est au contraire bien maintenu. Le lancement des appels à projets dans les baies expérimentales des Côtes-d'Armor se fera donc sans la concertation régionale préalable nécessaire !

Aussi, nous sollicitons un rendez-vous avec le Président du Conseil Régional et le Préfet de Région pour tenter de trouver une issue favorable.

=====

### CONTACT :

Laurent KERLIR - Tél : 06 75 86 74 63